



Communiqué aux médias

Embargo: 4.9.2008, 17 heures

Séance annuelle de l'Association des offices suisses du travail (AOST) du 4 septembre 2008 à Heiden AR

Les autorités suisses du marché du travail sont pour la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes

Sur la base des expériences faites pendant six ans dans le domaine de la libre circulation des personnes et des effets positifs sur le marché du travail et l'économie, les autorités suisses du marché du travail, qui sont aussi responsables de l'exécution des mesures d'accompagnement, se sont clairement prononcées en faveur de la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes en prévision de la probable votation.

L'assemblée annuelle de l'Association des offices suisses du travail (AOST) à Heiden a été consacrée au sujet de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE. Dieter Grossen, ancien directeur suppléant de l'Office fédéral des migrations, Serge Gaillard, chef de la Direction du travail au Secrétariat d'Etat à l'économie et Michel Rey, directeur de Kelly Services (Suisse) SA ont souligné l'importance de l'accord sur la libre circulation des personnes pour la Suisse. Aussi bien d'un point de vue public que d'économie privée, l'ouverture du marché du travail est accueillie de manière positive. L'économie profite de main-d'œuvre qualifiée et les mesures d'accompagnement permettent de réprimer les effets négatifs sur le chômage ainsi que le niveau des salaires.

Jusqu'à ce jour, la libre circulation des personnes n'a pas conduit à l'éviction des travailleurs indigènes. Grâce à l'immigration de main-d'œuvre qualifiée, les entreprises suisses ont pu profiter de la reprise conjoncturelle, s'étendre et créer ainsi des places de travail également pour les Suissesses et les Suisses. Afin de pouvoir maintenir le standard actuel des conditions de travail, tous les organes d'exécution sont tenus de mettre en œuvre les mesures d'accompagnement sans réserve. Le 4^e rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes démontre que les contrôles fonctionnent. En vue d'une surveillance intégrée du marché du travail, ces contrôles seront intensifiés et coordonnés, également sur la base de la loi fédérale sur le travail au noir.

Dieter Grossen, ancien directeur suppléant de l'Office fédéral des migrations et chef de la délégation suisse en charge des négociations pour le domaine de la libre circulation des personnes, a résumé les négociations concernant la libre circulation des personnes avec l'UE. Depuis l'idée de l'Espace économique européen (EEE) en 1988, soit depuis 20 ans, la Suisse est en négociation avec l'UE concernant la libre circulation de personnes. Entre-temps, l'accord sur la libre circulation des personnes a enregistré une forte adhésion. Cependant, la libre circulation des personnes se trouvera prochainement confrontée à de grands défis à relever. Avec 27 Etats membres, il devient de plus en plus difficile de négocier des solutions spéciales pour la Suisse. En ce qui concerne

l'accord sur la libre circulation des personnes, s'ajoute le fait que toute modification doit être ratifiée par chacun des 27 Etats membres.

Serge Gaillard, chef de la Direction du travail au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) constate que l'immigration en provenance de l'UE est proportionnée aux besoins de l'économie suisse et a favorisé la reprise conjoncturelle de notre pays. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes le 1^{er} juin 2002, la majorité de la main-d'œuvre arrivant en Suisse en provenance de l'UE a des niveaux de qualification particulièrement élevés. De manière générale, aucun effet d'éviction sur les travailleurs indigènes ou d'effets négatifs sur le niveau des salaires n'ont été constatés. Cette situation est due en particulier à l'exécution bien rodée des mesures d'accompagnement.

Les placeurs publics et privés se considèrent comme des partenaires complémentaires dans le cadre de l'approvisionnement du marché du travail. Michel Rey, directeur de Kelly Services (Suisse) SA, souligne également l'utilité de l'accord sur la libre circulation des personnes du point de vue d'une société internationale de prestation de personnel. La Suisse a besoin de l'UE. Les entreprises aussi bien que les travailleurs profitent de l'ouverture du marché du travail. L'immigration a eu lieu surtout dans les branches présentant une forte croissance. La libre circulation des personnes facilite la mobilité, mais ne résout pas complètement le problème de la pénurie de spécialistes pour les emplois aux profils d'exigences élevés.

Lors de l'assemblée de l'association qui a suivi, Marc Genilloud, président de l'AOST, a exprimé à Dieter Grossen – qui a quitté le 31 mai 2008 sa fonction de directeur suppléant de l'Office fédéral des migrations – sa profonde reconnaissance pour près de 30 années d'infatigable engagement dans les domaines de la politique du marché du travail, du placement, de l'assurance-chômage, de la politique des étrangers et d'asile ainsi que de la politique européenne, et particulièrement pour sa collaboration au Comité de l'AOST de 1987 à 1998.

Marianne Koller-Bohl, conseillère d'Etat, cheffe du Département de l'économie publique et de l'agriculture du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures a salué les participants.

Berne, 4.9.2008

Annexes:

Programme de la séance annuelle de l'AOST des 4 et 5 septembre 2008

Pour tous renseignements supplémentaires:

Marc Genilloud, président AOST

Chef du service public de l'emploi

Bd des Pérolles 24, case postale, 1705 Fribourg

Le 4.9.2008

Téléphone: 026 305 96 76

Fax: 026 305 95 99

Mobile: 079 201 75 43

E-Mail: GenilloudM@fr.ch

Jean M. Bieri, secrétaire AOST

Secrétariat AOST: Laupenstrasse 22, 3008 Berne

www.vsaa.ch

Le 4.9.2008: Edgar Sidamgrotzki, membre du Comité de l'AOST

Téléphone: +41 031 633 58 31 /

Mobile: 079 381 99 56